



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 40674

## Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants de première année de l'IUFM Nord - Pas-de-Calais de génie mécanique option productive. Ces élèves se sont engagés lors de leur inscription à suivre une formation de deux ans sur le même site, à Villeneuve d'Ascq, sous condition de réussite au concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, passé en fin de première année. Or, ils viennent d'apprendre brutalement que le site de Villeneuve-d'Ascq ne figurait plus aujourd'hui au nombre des centres d'affectation du certificat. Ceci signifie qu'une majorité de ces élèves va être contrainte de poursuivre sa formation dans d'autres régions, ce qui n'est pas sans conséquence pour les familles, notamment en termes financiers. D'autre part, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de la suppression d'une section qui forme habituellement de futurs techniciens du secteur de l'automobile, sachant que le Nord - Pas-de-Calais est la deuxième région industrielle française dans ce domaine. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend revenir sur la délocalisation de cette formation.

## Texte de la réponse

Contrairement aux stagiaires du 1er degré, ceux du second degré sont considérés comme moyens d'enseignement, c'est-à-dire qu'ils dispensent leurs cours pour toute l'année dans la même classe. Tous les ans, les rectorats font connaître leurs besoins en stagiaires. En réponse à ces demandes, la direction des personnels enseignants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche procède à la répartition des lauréats en s'efforçant de tenir compte de leurs vœux, suivant les principes énoncés dans la note de service 2004-078 du 7 mai 2004. Les concours du second degré sont des concours nationaux, les stagiaires sont donc appelés à exercer sur l'ensemble du territoire quel qu'ait été le lieu d'inscription aux concours. En tout état de cause, cette répartition fait l'objet d'un dialogue entre la direction des personnels enseignants et les rectorats. Il ne s'agit pas d'une suppression de la section de génie mécanique option productive à l'IUFM de l'académie de Lille en tant que telle, mais de la non-affectation de stagiaires, pour l'année universitaire 2004-2005, sur cet établissement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40674

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er juin 2004, page 3935

**Réponse publiée le** : 3 août 2004, page 6064